



HAL
open science

Le Liber Paradoxi : un pseudo-Cicéron du XIIe siècle ?

Isabelle Marie Claire G. Draelants

► **To cite this version:**

Isabelle Marie Claire G. Draelants. Le Liber Paradoxi : un pseudo-Cicéron du XIIe siècle ?. Revue Belge de Philologie et d'Histoire – Belgisch Tijdschrift voor Filologie en Geschiedenis, 2002, 80 (2), pp.401-411. <10.3406/rbph.2002.4623>. <halshs-01710161>

HAL Id: halshs-01710161

<https://shs.hal.science/halshs-01710161v1>

Submitted on 19 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Le *Liber Paradoxi* : un pseudo-Cicéron du XIIe siècle ?

Isabelle Draelants

Citer ce document / Cite this document :

Draelants Isabelle. Le *Liber Paradoxi* : un pseudo-Cicéron du XIIe siècle ?. In: Revue belge de philologie et d'histoire, tome 80, fasc. 2, 2002. Histoire médiévale, moderne et contemporaine - Middeleeuwse. moderne en hedendaagse geschiedenis. pp. 401-411;

doi : <https://doi.org/10.3406/rbph.2002.4623>

https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_2002_num_80_2_4623

Fichier pdf généré le 17/04/2018

Le *Liber paradoxus* : un pseudo-Cicéron du XII^e siècle ?¹

Isabelle DRAELANTS
Université Catholique de Louvain

Cicero uero est idem qui Tullius idemptitate proprietatis, dit Alain de Lille au XII^e siècle². Comme ses homologues encyclopédistes du XIII^e siècle, Vincent de Beauvais, Thomas de Cantimpré ou Barthélémy l'Anglais, mais aussi comme les auteurs du XII^e siècle qui recouraient à des citations classiques, Arnold de Saxe nomme Cicéron tour à tour *Tullius* ou *Cicero*.

Bien connu durant tout le Moyen Âge, très prisé au XII^e siècle, un peu négligé au siècle suivant, le rhéteur stoïcien (106-43 A.C.N.) est l'autorité de nombreuses citations dans deux œuvres morales d'Arnold de Saxe, un encyclopédiste du plein XIII^e siècle. Certaines d'entre elles ne sont pas à rendre au Cicéron classique, ni même aux ouvrages mis le plus couramment sous son nom au Moyen Âge. L'objectif de cette contribution vise à éclaircir l'origine et le sens de certaines d'entre elles, transmises sous le titre : *Liber paradoxus* ou *Liber de paradoxis* (sic).

Avant cela, il importe de situer le contexte dans lequel nous les avons rencontrées. Elles apparaissent chez Arnold de Saxe. À la fois philosophe naturaliste et médecin, ce compilateur fut un contemporain d'Albert le Grand et de Vincent de Beauvais, auxquels il a fourni une documentation abondante³. Il a rédigé, entre autres, une encyclopédie naturelle et morale en cinq parties,

1. Nous remercions vivement le Dr. Wolfgang Maaz, du Seminar für Mittellateinische Philologie de Berlin, d'avoir aimablement relu cet article.
2. ALAIN DE LILLE, *De maximis theologicis*, c. 128, § 2, éd. N.M. HÄRING, *Magister Alanus de Insulis Regulae caelestis iuris*, in *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, t. 56, 1981, p. 96-226, ici p. 222.
3. Cet auteur a fait l'objet de notre thèse de doctorat en histoire à l'Université catholique de Louvain : *Un encyclopédiste méconnu du XIII^e siècle : Arnold de Saxe. Oeuvres, sources, réception*, Louvain-la-Neuve, 2000 [971 p.]. On trouvera les précisions nécessaires sur sa production et les sources de sa documentation dans les articles suivants : I. DRAELANTS, « Introduction à l'étude d'Arnoldus Saxo et aux sources du *De floribus rerum naturalium* », sous presse dans *Der Wandel der Enzyklopädie vom Hochmittelalter zur frühen Neuzeit. Internationales Kolloquium des Teilprojekts D des SFB 231 der Univ. Münster, 04.-07.12.1996*, hrsg. v. Chr. MEIER-STAUACH, Münster, 2002 (Münstersche Mittelalter-Schriften), p. 85-120 ; ID., « La transmission du *De animalibus* d'Aristote dans le *De floribus rerum naturalium* d'Arnoldus Saxo », in C. STEEL, G. GULDENTOPS & P. BEULLENS, eds., *Aristotle's Animals in the Middle Ages and Renaissance*, Leuven, 1999 (Medievalia Lovaniensia, Series I, Studia XXVII), p. 126-158 ; ID., « Une mise au point sur les œuvres d'Arnold de Saxe, 1^e partie et 2^e

nommée le *De floribus rerum naturalium*. Cette œuvre rassemble une documentation constituée pour un tiers de textes latins d'auteurs compris entre l'Antiquité et le début du Moyen Âge comme Sénèque, Salluste, Macrobie, Martianus Capella, Boèce et pour deux autres tiers de traductions arabo-latines et gréco-latines. Ces dernières livrent des textes aristotéliens et pseudo-aristotéliens passés en latin au XII^e siècle en Espagne et en Sicile, ainsi que des traités sur la nature ou la médecine traduits surtout dans l'entourage de Constantin l'Africain au XI^e siècle. Les plus récentes de ces sources peuvent être situées entre 1220 – pour la diffusion du *De animalibus* d'Aristote dans la traduction de Michel Scot – et 1237, pour les citations d'un *De motibus planetarum* attribué à Ptolémée, mais issu du *Liber introductorium* de Michel Scot, mort à cette date.

La cinquième partie de cette encyclopédie est consacrée exclusivement à la morale ; elle s'intitule *De moralibus* et se partage en cinq livres qui s'articulent autour d'une échelle de vertus et de vices rattachée à la célèbre division des vertus cardinales chez Cicéron et Macrobie⁴ mais déclinée de manière très personnelle. Dans un ouvrage original rédigé à la fin de sa vie, après 1270, Arnold de Saxe a remanié la plus grande part du matériel rassemblé alors, pour composer un dialogue moral en quatre livres. Un homme y combat le démon sur des questions proposées par un juge qui n'est autre que Dieu⁵. Cette véritable dispute est intitulée *De iudiciis uirtutum et uitiorum* ; la dialectique utilisée par l'*opponens* et le *respondens* y emprunte la plupart de ses phrases à des moralistes latins ou à Aristote. Malgré une ressemblance avec la documentation morale du XII^e siècle, il s'agit délibérément ici d'un choix exclusif de moralistes antiques. Il serait vain, en effet, de chercher chez Arnold de Saxe un écho des rares traités de morale que le XII^e siècle nous ait conservés.

Le premier livre du *De moralibus* s'attache aux définitions et aux lieux d'application des vertus. Les deux livres suivants sont consacrés aux vertus, le

partie », in *Bulletin de Philosophie Médiévale*, t. 34, 1992, p. 164-180, et t. 35, 1993, p. 130-149. Nous prévoyons de publier notre thèse et d'éditer le *De floribus rerum naturalium* (chez Brepols, coll. De natura rerum).

4. Le *De inuentione rhetorica*, en cause ici, consacre toute la fin de son exposé à montrer comment l'orateur doit reconnaître les actions conformes au bien et doit pouvoir discourir sur l'utile et l'honnête. C'est l'occasion d'un petit traité sur la vertu qui est devenu un classique de la morale au Moyen Âge. Dans cette optique, dans la première moitié du XIII^e siècle, on ne commentait cependant plus que la seconde partie du *De inuentione*. C'est ce que montre un « guide pour les examens » de la première moitié du XIII^e s. Thomas d'Aquin continue à donner de nombreuses citations du second livre dans les parties consacrées à la morale de sa *Somme théologique*. Cf. Ph. DELHAYE, « L'enseignement de la philosophie morale au XII^e siècle », in *Mediaeval Studies*, t. 11, 1949, p. 77-99, ici p. 93. Dès lors, le deuxième livre du *De moralibus* d'Arnold de Saxe commence ainsi : *In libro rhetoricorum Tullius : Habet igitur uirtus partes quattuor : prudentiam, iustitiam, fortitudinem, temperantiam. Prudentia et rerum bonarum atque malarum neutrarumque scientiam* [sic]. Cf. CICÉRON, *De inuentione rhetorica*, II, 160 à 164 dans l'édition de G. ACHARD, *Cicéron, De l'invention*, Paris, 1994 (Budé).

5. Nous prévoyons l'édition de cette oeuvre très particulière dans le *Mittellateinisches Jahrbuch*.

troisième aux occasions du vice, et le dernier aux sept vices principaux eux-mêmes, à partir de sources classiques et de sentences aristotéliennes. En revanche, le *De iudiciis* consacre plus strictement ses deux derniers livres à opposer l'un après l'autre le vice à la qualité opposée en fonction de l'heptade chrétienne (*superbia, ira, invidia, accidia, auaritia, gula, luxuria*), tandis que le premier livre est dédié, grosso modo, aux « acteurs » de la justice et à la manière de la faire régner, et le deuxième aux principes de la morale chrétienne. L'ouvrage se termine avec la *determinatio* – la décision – du juge suprême (Dieu) sur le poids respectif des vices et des vertus.

Sans nul doute, le canon de la morale chez Arnold de Saxe est Sénèque, qui couvre de son nom plus de la moitié des citations du *De moralibus* et du *De iudiciis*. Néanmoins, près de 30 % d'autres extraits sont mis sous l'autorité de Cicéron dans le *De moralibus*. La proportion descend à moins de 20 % dans le *De iudiciis*. Les œuvres citées sont, à l'exception des *Tusculanes* et du *De fato* inconnus d'Arnold de Saxe, les mêmes que celles qu'on trouve conseillées à la fin du XII^e siècle dans la liste de manuels recommandés pour l'enseignement à Paris (cette liste est attribuée à Alexandre Nequam) : *Salustius et Tullius de oratore et thuscanarum* (sic) *et de amicitia et de senectute et de fato multa commendacione digni sunt et paradoxe. Liber inscriptus de multitudine deorum a quibusdam reprobatur. Tullius de officiis utilissimus est.*⁶ Chez Arnold de Saxe, les plus courantes parmi ces œuvres (*De officiis, De rhetoricis, De amicitia, De senectute*) restent sous le nom de *Tullius*, tandis que les *Paradoxa* qui nous occupent et les *Catilinaires* sont sous l'autorité de *Cycero*. Ces titres connus sont néanmoins trompeurs quand ils servent de marqueur de référence, puisque deux d'entre eux cachent des pseudépigraphes. On s'avise en effet avec surprise que les citations coiffées du marqueur *De officiis* cachent des extraits empruntés aux *Variorum libri* de Cassiodore, tandis que celles qui se réfèrent aux *Paradoxes* ne sont pas à rendre à l'œuvre authentique connue sous ce nom.

Voici la répartition des citations dans les deux œuvres, une unité de citation précédée d'une référence comme *in libro de officiis Tullius* étant composée de plusieurs extraits (voir tableau page suivante).

Dans la tradition manuscrite du XII^e siècle, les *Catilinaires*, le *De senectute* et le *De amicitia* de Cicéron se trouvaient fréquemment ensemble. Il arrivait assez souvent qu'on y joigne, lors de la copie, la *Conjuration de Catilina* et la *Guerre de Jugurtha* de Salluste⁷. On ne s'étonnera donc pas de les trouver tous ensemble dans le *De moralibus*, aux côtés de la « Rhétorique » (*De*

6. On a intitulé cette liste en fonction de ses premiers mots, *Sacerdos ad altare*. Cf. C.H. HASKINS, *Studies in the History of Mediaeval Science*, Cambridge, 1924, p. 372 : *A List of Textbooks...* Cf. ID., « A List of Text-books from the Close of the Twelfth Century », in *Harvard studies in Classical Philology*, t. 20, 1909, p. 75-94, ici p. 75-76.

7. Cf. L.D. REYNOLDS, éd., *Texts and Transmission. A Survey of the Latin Classics*, Oxford, 1983, p. 54-98, spec. p. 62-63 (contribution de R.H. ROUSE & M.D. REEVE).

| | <i>De Moralibus</i> | <i>De iudiciis uirtutum et uitiorum</i> |
|---|-------------------------|---|
| Tullius, L. de officiis (Ps.) (= Cassiodorus) | 75 | 34 |
| Tullius, L. de amicitia | 32 | 10 |
| Tullius, L. de senectute | 25 | 11 |
| Tullius, L. rhetoricorum | 23 | 1 |
| Cycero, L. de paradoxi (Ps.) | 17 | 6 |
| Cycero, L. de maleficiis ad Catilinam | 14 | 1 |

inuentione). La présence d'une vingtaine de citations recomposées sous le marqueur *Cycero, Liber paradoxi* est plus surprenante. Les extraits sont répartis dans les cinq livres du *De moralibus* et certains sont réemployés dans le *De iudiciis uirtutum et uitiorum*. Avec un tel titre de référence, ils devraient trouver leur origine dans les *Paradoxa stoïcorum ad M. Brutum*⁸, mais ils n'ont pas de rapport avec cet ouvrage authentique, hormis une même forme axiomatique et un sens moral conforme aux idées stoïciennes.

Les authentiques *Paradoxa* étaient d'ailleurs peu courants à l'époque d'Arnold de Saxe ; on pourrait s'étonner qu'il en connût même le nom. En recoupant les listes de B. Munk Olsen et de M.V. Ronnick⁹, nous en avons compté, pour la période antérieure au début du XIII^e siècle, 19 manuscrits complets et une dizaine de fragments ou d'extraits. Il en subsiste un seul manuscrit complet du XIII^e siècle. Les *Paradoxes* n'étaient pas compris dans le canon scolaire avant la fin du XII^e siècle¹⁰ ; ils sont cependant mentionnés à la fin du XII^e siècle dans le *Sacerdos ad altare accessurus* (la liste de manuels recommandés pour l'enseignement à Paris, que nous avons citée plus haut) et faisaient, semble-t-il, partie de la collection de Richard de Fournival (1201 – c. 1260) à Amiens¹¹. Dans les manuscrits qui les transmettent, les *Paradoxes*

8. Ed. J. MOLAGER, *Cicéron, Les paradoxes des stoïciens*, Paris, 1971 (Budé).

9. M.V. RONNICK, *Cicero's Paradoxa stoicorum : A Commentary, an Interpretation, and a Study of its Influence*, Dissertation, Boston University, 1990. Elle ne fait pas allusion à l'ouvrage de B. MUNK OLSEN, *L'étude des auteurs classiques latins aux XI^e-XII^e siècles*, t. 1, p. 116 sq., mais le complète parfaitement pour l'outre-Atlantique. On ne garde que trois manuscrits carolingiens originaires de France (N-E et centre, Corbie) et un manuscrit du Mont-Cassin du XI^e s.

10. Sur le canon des textes à enseigner dans les écoles entre le IX^e et le XII^e siècle, G. GLAUCHE, *Schullektüre im Mittelalter. Entstehung und Wandlungen des Lektürekansons bis 1200 nach den Quellen dargestellt*, München, 1970 (Münchener Beiträge zur Mediävistik und Renaissance-Forschung). Voir aussi B. MUNK OLSEN, *I classici nel canone scolastico alto-medievale*, Spoleto, 1991 (Quaderni di cultura mediolatina, 1).

11. C'est, d'après M.V. RONNICK, *Cicero's Paradoxa*, p. 97, note 39, le texte copié au f. 16r du ms. 633 de la Sorbonne (elle cite à l'appui R.H. ROUSE, « The early library of the Sorbonne », in *Scriptorium*, t. 21, 1967, p. 48), mais nous ne l'avons pas trouvé dans la liste de

sont généralement accompagnés d'autres œuvres philosophiques de Cicéron absentes chez Arnold de Saxe, comme le *De natura deorum*, *De diuinatione*, *Timaeus*, *De fato*, *Topica*, *Academica priora*, *De legibus*¹² ; ce n'est donc pas au sein d'une telle collection qu'un naturaliste du XIII^e siècle aurait pu les trouver.

L'ouvrage authentique semble avoir été mieux connu au XII^e qu'au XIII^e siècle. Si Vincent de Beauvais, par exemple, cite des extraits de cette œuvre, c'est à travers le *Florilegium gallicum*¹³. On peut également lire des références à *Tullius*, *Paradoxa*, dans le cours d'Albert le Grand sur l'*Éthique à Nicomaque*, prononcé entre 1248 et 1252 et mis par écrit par Thomas d'Aquin¹⁴.

Le contenu des citations, que nous éditons ci-dessous, donne peu d'indications sur leur origine. On peut relever que le « Zénocrate » cité dans le dernier extrait est connu comme un grand disciple de Platon au Moyen Âge. Des anecdotes circulent à son sujet dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais ou dans le *Liber de uita et moribus philosophorum* écrit en 1326 et attribué à tort à Walter Burley ; ce qu'on connaît de l'histoire de Zénocrate se résume bien à un ou deux paradoxes¹⁵.

D'après les répertoires d'écrivains et d'œuvres du Moyen Âge, peu d'ouvrages médiévaux ou ayant circulé au Moyen Âge portent le titre de *Paradoxes*. L'expression même de *paradoxa* est très peu utilisée. On la trouve chez des auteurs du XII^e siècle qui renvoient à des pensées de philosophes antiques¹⁶. Nous n'avons trouvé qu'un seul ouvrage médiéval sous ce titre : le

Id., « Manuscripts belonging to Richard de Fournival », in *Revue d'histoire des textes*, t. 3, 1973, p. 253-269.

12. Sur ce corpus peu connu entre la période carolingienne et le XIV^e s., voir L.D. REYNOLDS, éd., *Texts and transmission...*, p. 124-128 (par R.H. ROUSE).
13. Sur l'usage du *Gallicum* par Vincent de Beauvais, voir S. SCHULER, « *Excerptoris morem gerere*. Zur Kompilation und Rezeption klassisch-lateinischer Dichter im 'Speculum historiale' des Vinzenz von Beauvais », in *Frühmittelalterliche Studien*, t. 29, 1995, p. 312-348 (partic. p. 326-339).
14. A. PELZER a dressé une liste non exhaustive des auteurs utilisés dans ce cours dans « Le cours inédit d'Albert le Grand sur la Morale à Nicomaque, recueilli et rédigé par S. Thomas d'Aquin », in *Revue Néo-Scholastique*, t. 24, 1922, p. 333-361 et 479-520, ici p. 353 ; il reprend une citation des *Paradoxa* p. 519. A ce stade, il est impossible de dire si les quelques citations proviennent également du *Florilegium Gallicum*.
15. Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, V, c. 14. Ps.-Walter Burley, *De uita et moribus philosophorum*, c. 61, cf. H. KNUST, *Gualteri Burlaei Liber de uita et moribus philosophorum, mit einer altspanischen Übersetzung der Eskurialbibliothek*, Tübingen, 1886 (Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart, 177), p. 264-270. Le philosophe fut sommé de jurer devant le juge qu'il dirait toute la vérité, mais le sénat l'a enjoint du contraire. Il a répondu, sous forme de paradoxe, qu'il fallait beaucoup entendre et peu parler, et qu'on pouvait lui ordonner de parler, non de se taire. Sur le caractère inauthentique du *De uita et moribus philosophorum*, cf. M. GRINASCHI, « Lo pseudo Walter Burley e il *Liber de uita et moribus philosophorum* », in *Medioevo*, t. 16, 1990, p. 131-190.
16. Ce constat résulte d'un sondage dans les deux Cédéröms suivants : la *Patrologia latina*

célèbre *De maximis theologicis* d'Alain de Lille (mort en 1203), aussi souvent appelé *Regule celestis iuris uel maxime theologie*. Le titre *Paradoxa* n'est pas d'origine – il semble qu'Alain de Lille n'en ait pas donné d'emblée à son travail –, mais il se trouve au moins dans deux des 70 manuscrits connus de cette œuvre¹⁷. Il est probablement emprunté au prologue, dont le sixième paragraphe présente les *paradoxa* comme des dits de philosophes, au même titre que les *axiomata* et autres *theoremata*¹⁸. Cette œuvre dogmatique, structurée par courts axiomes, consacre un long développement aux types de péchés, traite aussi des vertus et des vices et les définit à l'aide de sentences antiques. On pouvait donc s'attendre à y trouver les citations attribuées à Cicéron chez Arnold de Saxe. C'est en vain que nous les y avons cherchées.

Une manière de mener à l'identification de ces citations pseudépigraphes est de rechercher dans quel contexte est attesté le vocabulaire spécifique et insolite qu'elles présentent. Des mots comme *iragiosus*¹⁹ ou *ludibrium*, *litigiosus* ou *assentator* sont en effet rares et attestés tardivement, chez des auteurs comme Abélard (1079-1142). Les citations qui traitent de la fausse flatterie et des admirateurs malhonnêtes évoquent le *Policraticus* de Jean de Salisbury (c. 1115-1180), mais n'en sont pas tirées²⁰. Il est à cet égard piquant de noter qu'Abélard et Jean de Salisbury, disciples l'un de l'autre et capables de manier l'antithèse, sont les deux auteurs du XII^e siècle à citer les *Paradoxa*²¹.

Quant à l'adjectif *consuetudinalis*, rare lui aussi, il n'est également attesté qu'à partir du XII^e siècle²². De surcroît, dans le sens précis de « acquis par

Database de Chadwick-Healey et dans le *Cetedoc library corpus of latin texts*, version 4, Louvain-la-Neuve-Turnhout, 2000.

17. Cf. M.N. HÄRING, « Magister Alanus de Insulis Regulae caelestis iuris », in *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, t. 56, 1981, p. 96-226. Il signale, p. 117-118, les divers titres que porte l'œuvre dans les manuscrits médiévaux en dehors des deux plus fréquents : *Doctrinale de maximis seu axiomatibus theologie* (1 ms.) ; *De regulis maximis* (1 ms.) ; *Regulae theologicæ* ; *Regule de sacra theologia* ; *De regulis fidei* ; *Regule celestis iuris* (5 mss.) ; *Summa* (4 mss.) ; *Liber de essentia bonitatis* (2 mss.) ; *Liber de fide catholica* (1 ms.) ou encore *De ebdomadibus* (avec une attribution à Boèce, dans ms. Erfurt, W.A.B., Ampl. qu. 97, XIV^e s.). M.N. HÄRING ne cite que le ms. Oxford, B.L. Bodl. 136 (XIII^e-XIV^e s.) avec le titre de « *Liber de ebdomadibus qui alio modo intitulatur de paradoxis* » (avec également attribution à Boèce), mais le ms. assez connu Lilienfeld, Stiftsbibl. 144 parle aussi de *Paradoxa* pour cette œuvre. Nous avons aussi trouvé, dans le catalogue de la bibliothèque cistercienne de Lehnin dressé en 1514, la notice 871, intitulée *Liber paradoxarum Alani*.
18. Cf. éd. du prologue dans M.N. HÄRING, *Magister Alanus*, p. 122, § 6.
19. Nous n'avons pas trouvé, dans les dictionnaires de latin médiéval ou dans le *Cetedoc library corpus of latin texts*, version 4, Louvain-la-Neuve-Turnhout, 2000, d'attestation de *iragiosus*.
20. IOHANNIS SARESBERIENSIS, *Policraticus seu De nugis curialium et uestigiis philosophorum*, éd. C.C.J. WEBB, Oxford, 2 vol., 1909-1910.
21. Abélard dans le *Dialogus inter Philosophum, Judaeum et Christianum*, Jean de Salisbury dans le *Metalogicon*.
22. Le *Mittellateinisches Wörterbuch*, t. 11, 1995, mentionne un emploi chez Hildegarde de Bingen.

l'habitude », où Arnold de Saxe l'utilise pour intituler un chapitre du *De moralibus* « *De uirtute intellectuali et consuetudinali* », il n'est attesté que chez Albert le Grand, dans le *De natura boni*²³ et dans la *Somme théologique*²⁴. Nous voyons là un rapprochement de pensée entre les deux auteurs allemands, déjà constaté maintes fois dans le domaine de l'étude de la nature. Il est relatif, cette fois, à la nature des vertus. Il se confirme quand on examine les deux occurrences chez Albert le Grand. En effet, Albert le Grand évoque à ce propos l'autorité de « Tullius » et celle d'Aristote dans le *De memoria et reminiscentia*. Il défend la même idée dans la *Metaphysica*, où il renvoie alors à ses propres paraphrases de l'*Éthique* et du *De memoria et reminiscentia*²⁵.

Quoi qu'il en soit, Arnold de Saxe a trouvé cette notion chez Cicéron, dans le *De inuentione*, ainsi que dans le *Liber paradoxi* ici en question²⁶, mais c'est dans une traduction d'Aristote qu'il a emprunté le terme et l'idée mêmes de *consuetudinalis* pour qualifier la vertu. Il s'agit de la traduction de l'*Ethica uetus*²⁷.

En fonction de ces données, on pourrait considérer que le texte des pseudo-*Paradoxa*, qui mêle sous forme d'axiomes les sagesses antiques grecque et latine, n'est pas antérieur à la moitié du XII^e siècle. Il pourrait même s'agir d'un texte plus récent encore.

Les citations, très courtes, sont rédigées sous forme de proverbes ; il ne serait donc pas étonnant qu'elles soient issues de recueils de sentences morales, à l'instar des *Prouerbia* attribués à Sénèque mais issus de la pensée de plusieurs auteurs antiques²⁸. Elles présentent un intérêt certain, de par leur

-
23. ALBERTUS MAGNUS, *De natura boni*, tract. 1, pars 2, éd. E. FILTHAUT, Köln-Münster, 1974 (*Opera omnia*, t. 25, 1), p. 10, l. 61-65 : *Consequenter agendum est de bono circumstantiae, quia omnis uirtus consuetudinalis in circumstantiis perficitur*. Un peu plus loin, il évoque, comme Arnold de Saxe, l'autorité de la *Rhétorique* de Cicéron, c'est-à-dire du *De inuentione*.
24. ALBERTUS MAGNUS, *Summa theologiae*, I, tr. 6, qu. 29, c. 2, éd. D. SIEDLER, Köln-Münster, 1978, p. 224, l. 34-37 : *Consuetudinalis enim habitus in modum naturae mouet, ut dicit Tullius et Aristoteles in libro de reminiscentia, quod 'consuetudinem in naturam transponunt'*.
25. ALBERTUS MAGNUS, *Metaphysica*, II, c. 11, *Qualiter consuetudinis habitus impedimentum esset theoriae ueritatis*, éd. B. GEYER, Münster, 1960, p. 102, l. 40-46 : *Ex modo autem naturae existens est ex consuetudine, quia sicut diximus et in ethicis et in libro de memoria et reminiscentia, consuetudo in naturam transponitur, et consuetudinalis habitus in modum naturae mouet ad consentiendum, etiamsi sit contra naturam et contra rationem*.
26. *De moralibus* I, c. 3, cit. 17 : *In libro de paradoxi Cicero : Mores boni consuetudinalis uirtutis bene ac feliciter uiuere faciunt*.
27. *De moralibus*, I, c. 3, cit. 1 : *In libro ethicorum secundum ueterem translationem Aristoteles : Duplici autem uirtute existente hac quidem intellectuali, hac quidem consuetudinali*.
28. Il s'agit d'une collection de pensées brèves transmise en arrangement alphabétique. Extrêmement célèbre au Moyen Âge, elle a connu plusieurs remaniements et des états de texte différents. Le noyau est constitué des *Sententiae* de Publilius Syrus auxquelles sont ajoutées ensuite des *prouerbia* de différents auteurs grecs et latins, insérés entre les lettres N et Z au VII^e ou au VIII^e siècle. Cf. J.L. HELLER, « Seneca in the Middle Ages », in *The Classical World*, t. 36, 1943, p. 151 sq. (éditions très nombreuses, dont E. WOLFFLIN à Leipzig, 1869).

origine inconnue couplée à un contenu conforme à la doctrine stoïcienne. C'est pourquoi nous les éditons ci-dessous d'après la forme qu'elles présentent dans le *De moralibus* et dans le *De iudiciis uirtutum et uitiorum*, dans l'espoir que ces notes puissent conduire à retrouver d'autres traces de ce texte pseudépigraphique.

* * *

Le texte est édité, pour le *De moralibus*, d'après les manuscrits d'Erfurt (Wissensch. Allgemeinbibl., Ampl. oct. 77) et d'Harvard (Cambridge, Mass., Harvard College Libr., ms Riant 89, f. 256r–272r). Pour le *De iudiciis*, nous disposons du manuscrit de München, B.S.B. Clm 249²⁹.

| <i>De moralibus</i> : livre et titre du chapitre | Texte des citations | <i>De iudiciis</i> , livre et chapitre | Texte des citations |
|--|---|---|--|
| I, 3. De uirtute intellectuali et consuetudinali, 17 | Mores boni consuetudinalis uirtutis bene ³⁰ ac feliciter uiuere faciunt. | | |
| I, 5. De temporis obseruantia, 8 | Respice agricolam et longi ³¹ temporis mercedem ³² qui in aqua et in aere seminasti, cum nihil ad metendum tibi sit. | | |
| I, 7. De uite perseuerantia, 16 | Non longeuam uitam optare oportet, nisi cum honeste et utile uiuendum est. | I, 7. De uite obseruantia | HOMO : <i>Cum Cicerone de paradoxo, sic agant contrarium ut non longeuam uitam optent nisi ad utile honesteque uiuendum.</i> |
| II, 3. De disciplina, 18 | Correctio et disciplina beatum faciunt. Si peccas, ipse tui sis corrector. Si ignoras, alterius flagellum tene. Vulnus ne ³³ cito tabescat, sit dolor medicaminis. | | |

29. Le cas échéant, les corrections introduites dans le texte par l'édition du *De floribus rerum naturalium* par Emil Stange à Erfurt en 1905-1907 sont aussi mentionnées (éd. très discutée, fondée sur le ms. Erfurt W.A.B., ampl. oct. 77).

30. Harvard : *breue* (?).

31. Erfurt : *longa*; Stange corr.

32. Erfurt : *labores*.

33. Harvard : *tene. Vulnus ne* ; Erfurt : *te ne* (blanc) *ne*.

| <i>De moralibus</i> : livre et titre du chapitre | Texte des citations | <i>De iudiciis</i> , livre et chapitre | Texte des citations |
|---|--|---|--|
| II, 3, cit. 19 | Stude ut libentius audias quam loquaris, tacens disce, discens, doce tacentem derideri minime, loquacem sepe. Nunc minis ³⁴ nunc ³⁵ blandiloquio fit stulti correctio. | | |
| II, 7. De conscientia, 11 | Siue laudet siue uituperet te quis, sis conscientie tue iudex. Timor conscientie miserum facit, firmitas conscientie audacem, intrepidum. ³⁶ | | |
| III, 4. De patientia aduersitatis, 17 | Si dolorem quemquam aut contumeliam sustines uinces, si patientiam medicinam habes ³⁷ . Tranquillitas [<i>sic</i>] animi ex patientia et contemptu aduersitatis est. | II, 7. De patientia | <i>De paradoxi Sicer</i> o [<i>sic</i>] : Cuius doloii [<i>sic</i>] remedium est patientia. Tranquillitas animi ex patientia est et contemptu aduersitatis. |
| III, 9. De beneficiis, 8 | Si beneficium prestiteris, sit occultum, nec manus nec lingua repetat. | II, 8. De beneficiis | HOMO : Splendidiora sunt operis beneficia, pecunie facilliora. Quicumque quis prestiterit sic occultum nec lingua nec manu [<i>sic</i>] repetat. Si acceperit numquam mente excidat. |
| III, 9, cit. 9 | Sunt operis beneficia et pecunie, sed splendidiora sunt operis beneficia, pecunie ³⁸ facilliora. | | |
| III, 9, cit. 10 | Magnum tibi sit modicum ³⁹ cuiuslibet donum, nec unquam mente ⁴⁰ excidat. | | |
| IV, 3. De felicitatis inconstantia, 18 | Si felix es ⁴¹ , nec felicitati ⁴² nec fortune tue ⁴³ in crastinum crede. | II, 6. De fortuitis | <i>In eodem, sunt nichil proprium ducas quod mutari potest.</i> Si felix es nec felicitati nec fortune in crastinum crede. |

34. Erfurt : *nimis*.

35. *Om.* Erfurt.

36. Ici, Erfurt a omis le marqueur suivant : *Seneca in libro de prouerbiis*. La suite, dans le manuscrit, n'est donc pas en rapport avec le marqueur *De paradoxis*.

37. Erfurt : *habes*. Stange corr.

38. *sed splendidiora... pecunie* : *om.* Erfurt : *uero*.

39. Erfurt : *modicus*. Stange corr.

40. Erfurt : *uite*.

41. Erfurt : *om.* ; Harvard : *est*.

42. Harvard : *felicitati*.

43. Erfurt add. : *me*.

| <i>De moralibus</i> : livre et titre du chapitre | Texte des citations | <i>De iudiciis</i> , livre et chapitre | Texte des citations |
|---|--|---|---|
| IV, 5. De adulatione, 8 | Blando sermoni assentantis nil credas sepe, quia fallax est sermo adulatoris, dulcis blandie[n]tis ⁴⁴ . Diuitum ac potentum aures lenit, stultos querit, nitu assentator lenis. Et cum ex opere turpi fructum acquirit fraudulentum ⁴⁵ subsanabit. | | |
| IV, 8. De discorida, 8 | Fugiendos iragiosos, si animi monitioni locus desit, lingua sollicitate custodienda est ⁴⁶ etiam ebriosus. Nam sermo litigiosus non hominem non rem publicam ⁴⁷ sed patriam tantum ⁴⁸ perdit. | III, 3. De ira | DEMON : Numquid sermo litigiosus hominem rem publicam et patriam dampnat. |
| IV, 9. De stultitia, 5 | In libro de paradoxi Cicero : Stultus ex sermone cognoscitur et opere sapiens ex utriusque [<i>sic</i>]. Semper deliberans est ratic. Animus stulti est insania. Insensati ⁴⁹ ac stulti ⁵⁰ hominis amicitia non enim ⁵¹ magis quam sapientis inimicitia odiosa est. | | |
| V, 1. De superbia siue de inani gloria, 15 | Sit humilitas tibi, que tam rara quam clara, hac uane glorie sit ⁵² contemptor, secunda te, non te extollas superioribus, nulli equabitur omnibus odiosus. | | |
| V, 6. De gula siue castrimargia, 10 | Ventri qui deseruiunt, uoluptatis filii sunt ⁵³ ; sanitatis ⁵⁴ regulam seruat, qui temperatus est. Et malo comedere, ut uiuam, quam ex ludibrio uiuere, ut ⁵⁵ comedam, sic emori. | | |

44. Harvard : *blandinens*.

45. Erfurt : *fraudentus*.

46. Erfurt : *om*.

47. Harvard add. : *tamen*.

48. Harvard : *om*.

49. Harvard : *insensita*.

50. Harvard *om*.

51. *enim* : Harvard ; *est ac* : Erfurt.

52. Erfurt : *sit*.

53. Erfurt : *uoluptati filii sunt, uoluptatis filii sunt*.

54. Erfurt : *sanitas*. Stange corr.

55. Harvard : *et*.

| <i>De moralibus</i> : livre et titre du chapitre | Texte des citations | <i>De iudiciis</i> , livre et chapitre | Texte des citations |
|---|--|---|--|
| — | — | IV, 4, De sobrietate | IUDEX : De paradoxiiis [<i>sic</i>] Sicero : Nec pudeat abrutis et in manibus feris sobrietates trahere quorum cibus minutissimus numquam uoluptitati [<i>sic</i>] expetit sed nature. Partum ergo desideria nostra constringite natura enim desideriiis instantibus satis facere est contenta. |
| V, 9. De malitia incorrigibili, 18 | Heu dolendum, quantus est miserabilis hominum error ! Ego uero si ⁵⁶ deos, ut delictis ignoscerent mihi, scirem ⁵⁷ propicios omniumque hominum studia in agnoscendis semper reatibus deficerent, ⁵⁸ tamen cum Zenocrate ⁵⁹ non peccarem. | IV, 9, De malitia incorrigibili | Nam si deum, ut delictis ignosceret mihi, scirem propitium omniumque hominum studia in agnoscendis reatibus deficerent, tamen cum Xenoante non peccarem etc. |

56. Erfurt : *nisi*.

57. Erfurt : *senem*. Stange corr. : *a scirem*.

58. Erfurt : *tum*.

59. Harvard : *zenocrate*.